



Communiqué de presse – Rassemblement du 05/02/2025

Mercredi 05 février 2025, l'UFSE CGT et la CGT TEPF appellent à un rassemblement de soutien devant le tribunal judiciaire de Paris, à partir de 13h30.

Nos organisations dénoncent fermement la procédure « bâillon » qui vise l'un des leurs, Gérald Le Corre, responsable syndical à la CGT du Ministère du Travail (CGT TEPF) et responsable des questions santé – sécurité à la CGT de Seine-Maritime, ainsi qu'une association de lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Un ex-dirigeant de la CGT les attaque pour « atteinte au respect de la vie privée » et réclame leur condamnation solidaire à 10 000€ de dommages-intérêts.

Il reproche à l'association l'envoi d'un courrier d'alerte et à un camarade de la CGT d'avoir diffusé ce courrier au sein de la CGT. Ce courrier informait la CGT de faits graves, jugés incompatibles avec l'appartenance à la CGT, ses valeurs et à l'exercice de mandats, alors qu'une plainte qui le visait venait d'être classée sans suite. Il lui était utile pour mener une indispensable enquête syndicale interne

Nos organisations ne s'y trompent pas. Comme dans de nombreuses autres situations de violences sexuelles, il s'agit pour l'accusé de mettre en œuvre un contre-feu : porter plainte contre les victimes qui ont parlé et/ou leurs soutiens.

Ce procès représente un enjeu de taille : les associations féministes et les militant.es syndicaux doivent pouvoir, sans risque judiciaire, alerter les instances décisionnaires et informer leurs collègues et/ou camarades sur des agissements attentatoires à la dignité, à la santé physique et psychique et même à la possibilité future pour les femmes de militer sans danger ! Ce sont les victimes qui doivent être protégées, pas les agresseurs !

La CGT combat avec détermination les violences sexistes et sexuelles. La protection des victimes de ces violences et la défense de la liberté d'expression de celles et ceux qui les soutiennent doit être effective et il est nécessaire d'en finir définitivement avec l'argument fallacieux du respect de la vie privée pour intimider les victimes et étouffer la voix des lanceur.es d'alerte.

Ces procédures bâillons ne feront taire personne à la CGT qui continuera à informer, à alerter, à combattre les violences sexistes et sexuelles, partout et tout le temps, y compris en son sein et à mettre en application son devoir de protection des victimes.

Contacts presse : Christelle GLEMET (06.13.01.19.06) – Cécile CLAMME (06.64.43.28.43)